

INSTITUT
Mesnières



Institut Mesnières
Le château
76270 MESNIERES EN BRAY
02 35 93 10 04
mesnieres-en-bray@cneap.fr
www.institut-mesnieres.fr

Coordinatrice de la formation
Elise Bourgeois
elise.bourgeois@cneap.fr

INSCRIPTIONS

www.institut-mesnieres.fr

INSTAGRAM
@institutmesnieres

FACEBOOK
@institutsaintjosephchateaudemesnieresenbray

FLASHEZ-MOI



BTSA

EN APPRENTISSAGE

Aménagements paysagers



“J’imagine
et j’aménage
notre
environnement
de demain.”

CFA
Don Bosco
de Normandie
UNE FORMATION AUJOURD'HUI.
UN MÉTIER DEMAIN.

INSTITUT
Mesnières

BTSA

Aménagements paysagers

Le BTSA Aménagements Paysagers vise à former des techniciens qui participeront à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation du patrimoine culturel et naturel. Sensibilisés à l'éco-conception, les étudiants adopteront une pratique professionnelle durable et respectueuse de l'environnement.

Compétences visées

- Concevoir des jardins et des aménagements paysagers
- Conduire des opérations techniques de chantier
- Organiser et encadrer des équipes
- Gérer des projets
- Communiquer autour des projets

Organisation

Formation en alternance :

- 20 semaines en centre et 27 semaines en entreprise par an
- Cours Magistraux et Travaux dirigés
- Travaux Pratiques
- Voyages d'études
- Cours dispensés par des formateurs et des intervenants professionnels
- Logement sur site possible



crédit photo : Florian Carré



crédit photo : Florian Carré

Programme

- Projet de formation professionnel
- Ouverture sur le monde :
 - > organisation économique, sociale et juridique
 - > techniques d'expression, de communication et de documentation
 - > Langue vivante
- EPS
- Informatique
- Contexte et déterminants des aménagements paysagers
- Connaissance et gestion des végétaux
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- Gestion technico-économique de chantiers

Métiers visés

- Concepteur de paysage
- Responsable des aménagements paysagers
- Dessinateur d'aménagements paysagers
- Technicien supérieur en bureau d'études

Conditions d'accès

Formation accessible aux diplômés suivants :

- Bac général à dominante scientifique
- Bac professionnel
- Bac technologique STAV

Financement

Formation gratuite et rémunérée pour les apprentis, prise en charge par l'employeur

Poursuite d'études

- Licence pro conduite de projets et de chantiers
- Ecole d'architecture du paysage
- Ecole d'ingénieur spécialisée dans le paysage et l'environnement

UN CADRE
HISTORIQUE
EXCEPTIONNEL
POUR
ACCOMPAGNER
VOS PROJETS

